

Lisez le journal numérique  
sur le site : [lindependant.org](http://lindependant.org)

# Le Démocrate

N° 1171 DU MARDI 22 AOÛT 2023 \* ZONE CFA 500 \* HEBDOMADAIRE INFORMATI

FORMATIONS



Bernard Gomou  
sur tv5

## L'interview lunaire du PM guinéen

INSECURITE

P.3

Foncier guinéen

**Voici la nouvelle procédure  
de lotissement** (décret) P.2

Transition en Péril

**Les Forces sociales sonnent  
l'alarme face à l'impasse  
Gouvernementale** P.7

PUTSCH NIGER- Abdel Fatau Musah,  
commissaire paix et sécurité  
CEDEAO

**« Le général Tchiani n'est pas  
Ché Guévara » !**

P.9



**Deux blessés par balles dans  
une attaque de coupeurs de  
route sur la nationale  
Kindia-Mamou**

## FONCIER GUINÉEN

## Voici la nouvelle procédure de lotissement

(décret)

**La réglementation du secteur foncier guinéen enregistre des nouveaux changements. C'est un décret publié dans le journal télévisé de ce samedi 19 août qui l'annonce. L'acte signé du colonel Mamadi Doumbouya stipule dans sa partie définition et champ d'application, au niveau des dispositions générales situées au Chapitre I, que « les opérations de lotissement sont réglementées par les dispositions définies par le présent décret. »**

**Au chapitre II, « la procédure de lotissement », est élaborée ainsi qu'il suit :**

**Section 1 : de l'initiative de l'opération de lotissement**

Le lotissement est initié par l'Etat, les collectivités décentralisées, les promoteurs immobiliers publics ou privés, les communautés, les associations, les familles, les personnes physiques

**Section 2 : de la demande d'autorisation de lotir**

Toute demande d'autorisation de lotir doit être accompagnée d'un formulaire type fourni par le ministère en charge de l'Urbanisme avant sa transmission à l'autorité concernée en quatre (4) exemplaires. Il est délivré au requérant un récépissé suivant un modèle délivré par le ministère en charge



de l'Urbanisme. La demande d'autorisation de lotir est accompagnée par les pièces administratives suivantes:

1. L'acte de propriété du terrain (titre foncier, livret foncier ou certificat de propriété, arrêté d'occupation)
2. Le certificat de propriété du terrain délivré par le conservateur du ressort datant d'au moins de trois mois.
3. La convention de réalisation des travaux et le planning d'exécution établi entre le ou les propriétaires et le promoteur.
4. Un procès verbal de consentement dans le cas de plusieurs propriétaires devant bénéficier du même lotissement.
5. Une garantie fournie par le promoteur prouvant ses capacités financières et techniques à réaliser l'opération.
6. L'attestation de régulation fiscale du promoteur.
7. L'attestation de garantie d'achèvement futur des travaux fournie par un établissement financier ou une société de cautionnement.

La demande d'autorisation de lotir est accompagnée par les

pièces techniques suivantes:

1. Le plan de situation du terrain, état des lieux planimétrique et altimétrique
2. Les études d'impact environnemental et ou social
3. Le plan des lots créés ainsi que les parcelles et leur destination.
4. Les plans des voiries et réseaux divers
5. Les plans des espaces destinés aux équipements, aires de stationnement et aux espaces verts.
6. L'autorisation de

déchiffrement du terrain délivrée par la direction préfectorale de l'environnement.

7. L'autorisation environnementale.

8. Le plan d'implantation et le gabarit des constructions à réaliser tel que prévu par le règlement de zonage.

**Section 4 : de la délivrance de l'autorisation de lotir**

La réalisation de tout lotissement est subordonnée à la délivrance préalable par le ministre en charge de l'Urbanisme d'une autorisation de lotir établie dans les conditions prévues par le présent décret. L'autorisation de lotir est accordée à travers un arrêté pris par le ministre en charge de l'Urbanisme. Cet arrêté est publié au journal officiel de la République enregistré auprès du Bureau de la conservation foncière concernée à l'initiative et aux frais du lotisseur. Une copie dudit arrêté est notifiée au requérant dans un délai d'un mois à compter de sa date de publication.

L'autorisation de lotir devient caduque lorsque les travaux ne sont pas engagés dans un délai de six (6) mois après la publication au journal officiel de la République de l'arrêté

visé à l'article 15 ci-dessus sauf cas de force majeure. Étant entendu que le cas de force majeure au regard du présent décret est un événement exceptionnel, imprévisible et indépendant de la volonté de toutes les parties quant à l'exécution normale de leurs obligations. Dans ce cas, le promoteur notifie dans un délai maximum d'un mois et par écrit à l'administration les événements concernés. Il en est de même lorsque les travaux ne sont pas achevés dans un délai de six (6) mois après la date d'achèvement prévue pour chaque tranche de travaux. Chapitre V : dispositions finales

Tout contrevenant aux dispositions du présent décret sera passible de poursuites judiciaires conformément aux dispositions du code pénal nonobstant le paiement d'une amende allant de 15 millions à 30 millions de francs guinéens par hectares du projet de lotissement à verser au fonds national du foncier, de l'Urbanisme et de l'Habitat ainsi que la confiscation des engins ayant servi auxdits lotissements au profit de l'Etat.

Guineenew.org

## Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

**Siège:** Quartier Kipé Dadiya  
Commune de Ratoma  
servicecommercial@lindependant.org  
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18  
Conakry

**Redacteur en chef**

Alpha Amadou DIALLO:  
628.85.84.18 Email:  
alphaamadoudiallo@lindependant.org  
lindependantguinee@gmail.org

**Comité de rédaction**

Alpha Amadou DIALLO  
Amadou Tidiane DIALLO  
Aïssatou Sadio BAH

**Collaborateur**

Algassimou L DIALLO  
Oumar CAMARA  
Abdoul Chaolis DIALLO  
Saliou KEITA

**P.A.O**

G. SOUMAORO  
Tél. (+ 224) 628.529.162

**Recouvrements, Abonnements,**

**Marketing, Publicités & Annonces**  
servicecommercial@lindependant.org  
Amadou Tidiane DIALLO  
Tél. (+224) 666 60 79 99  
Amadoutidianediallo

@lindependant.org

**Distribution:** SPIC / Maison du Livre

**Impression :** SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site  
<https://lindependant.org>

## FER/SIMANDOU

## L'idée du « port en eau profonde » de Moribayah abandonnée ?

Selon Gérard Rheinberger, Président du Conseil d'Administration de Rio Tinto Simfer, qui s'adressait à la presse au cours d'un déjeuner, le projet de construction de port en eau profonde de Moribayah serait mis en veilleuse, avec l'abandon de l'aménagement de la jetée

de 18 km qui était censé permettre de chargement direct du minerai de fer dans les gros navires.

« Le plan initial prévoyait la construction d'une jetée de 18 km pour accéder aux navires en eau profonde. Cependant, cela s'est avéré économiquement non rentable et trop coûteux. Des

barges pour WCS et des « Transshipment Vessels » pour Rio Tinto assureront le transport du minerai vers des navires de grande capacité à 18 km des côtes, ce qui garantira la viabilité économique du projet », a déclaré Rheinberger aux journalistes.

(Suite à la page 4)

## INSECURITE

## Deux blessés par balles dans une attaque de coupeurs de route sur la nationale Kindia-Mamou

**Dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 Août 2023, aux environs de 3 heures du matin, des coupeurs de route ont pris en chasse un véhicule de transport en commun, en tirant des coups de feu pour contraindre le chauffeur à l'immobiliser, semant la panique au sein des passagers où on a dénombré au moins 2 blessés touchés par balles.**



Selon les témoignages recueillis par l'indépendant.org, le véhicule qui devait faire le trajet Conakry-Labé a croisé les bandits qui étaient à motos et dont certains d'entre eux étaient armés de fusils d'assaut PMAK.

Les assaillants ont dans un premier temps tenté d'intimer l'ordre au chauffeur d'arrêter le véhicule, en vain. Le conducteur a accéléré ce qui a provoqué une course poursuite durant laquelle les coupeurs de route ont tiré plusieurs fois en direction des voyageurs.

Selon une des victimes, « les bandits visaient aussi les pneus du véhicule pour nous forcer à stationner. Une personne a bord a été touché au pied et une autre a vu une balle lui

frôler à la tête ». Le chauffeur a ainsi été contraint de garer en catastrophe à proximité d'habitations, ce qui a permis aux passagers de sortir du véhicule en catastrophe pour chercher une cachette dans la brousse, en attendant les premières lueurs du soleil.

« Les blessés saignaient. C'est ainsi qu'ils ont été conduits à l'hôpital régional de Mamou », affirme une de nos sources.

Le bilan de cette attaque fait également état de plusieurs millions de francs guinéens emportés, ainsi que des objets divers comme les téléphones, etc.

Une enquête serait ouverte pour retrouver les auteurs de ce braquage à main armée.

Alpha Amadou Diallo

## JUSTICE- SUSPENSION DE DEUX MAGISTRATS

## « Le ministre de la Justice gagnerait à rapporter son arrêté » (Me Mohamed Traoré)

**Un juge en fonction au Tribunal de Première Instance de Labé est suspendu par le ministre de la Justice pour « insuffisance professionnelle » sur le fondement de l'article 38 du Statut des magistrats. Cet article permet en effet au Garde des Sceaux de suspendre pour un délai de trente jours un magistrat auquel il est reproché une faute disciplinaire, en attendant une décision du Conseil supérieur de la magistrature, organe disciplinaire des magistrats, qui doit être obligatoirement saisi dans le délai ci-dessus indiqué. Selon le Statut des magistrats, l'insuffisance professionnelle est assimilable à une faute disciplinaire.**

Le motif de cette mesure est indiqué dans l'arrêté n°3686 du 16 août 2023 du ministre de la Justice que l'on peut résumer en quelques mots.

Une justiciable est jugée pour abus de confiance et faux en écriture. Puisqu'elle n'avait pas été placée en détention provisoire avant le procès, elle comparaît libre à l'audience.

Le 25 juillet 2023, le juge rend une décision qui la condamne à un an d'emprisonnement dont dix (10) mois assortis de sursis. Ce qui veut dire que sur les 12 mois d'emprisonnement, seulement dix (10) mois sont assortis de sursis. Deux mois sont fermes. Elle devait donc aller en prison pour purger deux (2) mois de prison. Le juge prend donc un mandat de dépôt contre elle à l'audience pour les deux mois de prison ferme. Le mandat de dépôt est le titre en vertu duquel elle doit être détenue. Sans ce titre, un établissement pénitentiaire ne devrait pas la recevoir à plus forte raison, la détenir.

C'est là que commencent les ennuis du juge. Le Garde des Sceaux considère que le juge a violé les dispositions de l'article 537 du CPP alinéa 1er ou en a fait une mauvaise application. Il faut relever que cet article renvoie à l'alinéa 1er de l'article 535 du CPP qui dit que « si le tribunal estime que le fait constitue un délit, il prononce la peine »

L'article 537 du CPP alinéa 1er s'applique à un prévenu qui comparaît libre c'est-à-dire qui n'avait pas été placé sous mandat de dépôt avant de comparaître devant le tribunal pour être jugé. Ce texte permet au juge de décerner mandat de dépôt contre ce prévenu. Pour cela, les conditions suivantes doivent être réunies



:1- Il doit s'agir d'un délit de droit commun ;

2- la peine prononcée doit être au moins de 6 mois d'emprisonnement.

Il est important de préciser que la loi ne dit pas « la peine prévue » mais « la peine prononcée ».

La « peine prévue » est du ressort du législateur tandis que la « peine prononcée » est du ressort du juge. Le législateur prévoit une peine ; le juge prononce une peine.

3- Le juge doit rendre une décision spéciale et motivée. Cela veut dire que lorsqu'il a retenu la culpabilité, il doit, en decernant mandat de dépôt, prendre une décision spéciale et motivée.

Le juge suspendu a prononcé une peine d'un an d'emprisonnement dont dix (10) mois assortis de sursis. Cette peine est donc supérieure au minimum prévue par l'article 537 du CPP. Il avait donc le pouvoir de décerner un mandat de dépôt contre cette dame, sous réserve du respect des deux autres conditions y afférentes.

On peut dire que le problème vient de la confusion

entre « peine prévue » et « peine prononcée ».

L'appréciation de la possibilité pour le juge de décerner un mandat de dépôt, conformément à l'article 537 alinéa 1er du CPP, ne devrait pas être se faire en fonction de la partie de la peine non assortie de sursis (deux mois) mais de la peine globale d'un an, peine supérieure à six(6) mois.

Telle semble être la position du juge et de l'Association des magistrats de Guinée que nous partageons.

Au regard de ce qui précède, le juge concerné et l'Association des magistrats de Guinée ont bien raison de considérer la suspension n'est pas fondée. C'est pourquoi, le ministre de la Justice gagnerait à rapporter son arrêté pour éviter une crise inutile dans le secteur de la justice où il existe depuis quelque temps un climat délétère. Il n'y a aucune honte à admettre qu'on s'est trompé. Mieux, il est sage parfois d'avoir tort avec tout le monde que d'avoir raison seul.

Me Mohamed Traoré  
Ancien Bâtonnier de l'Ordre  
des Avocats de Guinée

## AFFAIRE ASMAOU DIALLO

## Condamnée, libérée et la Justice en question- Me M'Bomby Mara S'engage à Poursuivre

*Dans le sillage tumultueux de l'affaire Asmaou Diallo, un nouvel éclairage est apporté par Me M'Bomby Mara, avocat en charge de la famille plaignante. Suite à la suspension du juge et du procureur qui ont géré cette affaire au tribunal de première instance de Labé, l'association des magistrats de Guinée avait déjà exprimé son opinion. Cependant, l'avocat de la famille, M'Bomby Mara, a maintenant pris la parole, éclairant les détails et les implications de cette affaire qui a secoué l'opinion publique.*



Les héritières d'Abdourahamane Diallo ont porté plainte contre Mme Asmaou Diallo, jeune sœur du défunt, accusée d'abus de confiance, de faux et usage de faux ainsi que de stellionat. À l'issue du procès, la prévenue a été déclarée coupable d'abus de confiance et de faux et usage de faux, mais la clémence de la sentence a laissé un arrière-goût d'injustice.

Selon Me M'Bomby Mara, « la peine principale prononcée par le juge Camara aurait dû être plus sévère, compte tenu de la gravité avérée des infractions. » Cette condamnation à dix mois d'emprisonnement, dont huit avec sursis et deux fermes, ainsi qu'une amende de cinq millions de francs guinéens et une réparation civile de trente millions de francs guinéens,

n'a pas satisfait l'avocat, qui a immédiatement interjeté appel.

Cependant, l'avocat a été pris au dépourvu par des développements inattendus. D'une part, Me Mamadou Saïdou Baldé, confrère de Me M'Bomby Mara, a engagé une action en référé pénal contre lui. D'autre part, le dossier a été programmé pour débat devant la chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Conakry. Me M'Bomby Mara a dénoncé cette procédure irrégulière et a évoqué une situation où « l'indépendance de la justice est mise à mal. »

Le consternant revirement dans cette affaire réside dans la suspension du juge et du procureur par le ministre de la justice et des droits de l'homme, Alphonse Charles Wright. La libération de Mme Asmaou Diallo le 9 août a été suivie de près par la convocation

du juge pour explications. Une scène interpellante a été rapportée par Me M'Bomby Mara : « Dans l'ascenseur pour rencontrer le ministre, le juge était accompagné de la prévenue, celle-là même qu'il avait condamnée à deux mois de prison ferme. »

Ces événements ont suscité des inquiétudes quant à l'indépendance et à l'intégrité du système judiciaire guinéen. « Certains magistrats sont mis aux pas », a déploré l'avocat, remettant en question la crédibilité de la justice. Il a exprimé sa confiance dans l'Association des magistrats de Guinée pour prendre des mesures contre ces suspensions, et a suggéré que si le ministre suspend des magistrats, il devrait faire de même avec Mme Fatou Bangoura et son équipe à la Cour d'appel.

Me M'Bomby Mara a néanmoins réaffirmé son engagement envers la

défense de la famille plaignante, déclarant qu'il userait de tous les moyens légaux à sa disposition pour obtenir justice. Face à une mère désespérée et des héritières abandonnées par le système judiciaire, il s'est engagé à poursuivre sa mission avec détermination.

En conclusion, Me M'Bomby Mara a adressé un avertissement direct à Mme Asmaou Diallo : « Asmaou a promis fermement de faire du mal à cette dame, mais elle me trouvera véritablement sur son chemin, parce que j'ai accepté d'assurer la défense de cette famille, et je vais l'assumer jusqu'au bout, c'est ma responsabilité professionnelle. » Une affirmation catégorique qui souligne son engagement inflexible à poursuivre la quête de justice pour les plaignantes dans cette affaire complexe et controversée.

*Abdoul Chaolis Diallo*

### ATTAQUE À MAIN ARMÉE À MAMOU

## Des innocents blessés dans un acte de violence nocturne

Les sombres heures de la nuit du samedi dernier à ce dimanche 20 Août 2023 ont été marquées par un acte d'audace criminelle dans la paisible localité de Tamagaly, à une courte distance d'une trentaine de kilomètres de la ville de Mamou. Une famille déjà frappée par le deuil d'un être cher a été la cible d'une attaque à main armée, laissant deux de ses membres blessés par balles et de précieux biens aux mains des agresseurs.

Les victimes, en route depuis Conakry pour Dara-Labé, étaient animées par la noble intention de présenter leurs condoléances. Cependant, cette noble quête de compassion a été ébranlée par l'intervention brutale de criminels insensibles à la douleur d'autrui.

L'incident a été relaté par Amadou Moustapha Baldé, l'une des victimes malheureuses. Dans une

*(Suite à la page 4)*

### FER/SIMANDOU

## L'idée du « port en eau profonde » de Moribayah abandonnée ?

Lindépendant.org a écouté un enregistrement audio retraçant les mêmes propos lors d'un déjeuner de presse qui a eu lieu au siège de Rio Tinto Simfer à Conakry.

Cette rencontre tenue au lendemain de la publication du communiqué de presse annonçant les nouveaux accords a regroupé une demi-douzaine de journalistes et quelques membres du staff de Rio Tinto Simfer, dont Rheinberger qui s'exprimé en anglais et dont les propos ont été repris par un traducteur.

Ce redimensionnement du projet pourrait avoir un impact sur les fondamentaux (chemin de fer, port en eau

profonde) posés par Winning Consortium Simandou (WCS) dès après la ratification de sa convention concernant les infrastructures par l'ex assemblée nationale élue.

Le coût du projet, en tout cas pour la partie concernant à l'époque l'exploitation des blocs 1 et 2, y compris avec la construction du Transguinéen

– chemin de fer de plus de 600 km – et du port en eau profonde était estimé à 15 milliards de dollars USD.

WCS avait déjà entamé de très grands travaux pour creuser des tunnels nécessaires pour la voie ferrée et avancé dans son projet de construction de

port en eau profonde, conformément à son cahier de charges, avant l'arrêt des travaux en mars puis en juillet 2022, sur décision de la junte militaire au pouvoir.

Outre l'exportation du minerai de fer (entre 40 à 100 millions de tonnes par an selon les premiers objectifs), le port en eau profonde aurait l'avantage de doper le trafic maritime en direction de la Guinée, même après l'épuisement de la mine.

La balle reste donc dans le camp du prochain pouvoir élu, ainsi que la manière dont il va percevoir ce changement de cap, si cette nouvelle option se confirme.

*(Avec Westaf Mining)*

## BERNARD GOMOU SUR TV5

## L'interview lunaire du PM Guinéen

*Le premier ministre guinéen, Bernard Gomou, a accordé une interview exclusive à nos confrères de TV5 Monde aux allures lunaires. Difficile à comprendre et surtout très gênant pour cette personnalité qui est en poste à la tête de la Primature depuis environ 1 an.*



Dès l'entame, la journaliste a prévenu les téléspectateurs pour s'excuser du « décalage qui pourrait y avoir entre les questions et les réponses ». Une manière polie d'édulcorer le spectacle difficile qui a suivi.

Farfouillant dans ses notes préfabriquées où il semblait perdu, le PM guinéen a d'abord mis quelques secondes où on le voit chercher sa réponse à la question l'invitant à une réaction sur la situation au Niger, la menace d'intervention de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le dialogue national inclusif annoncé par les putschistes qui ont pris le pouvoir à Niamey.

« Je me réjouis de l'évolution du Niger... (Ndlr : Il regarde ses notes et reste plongé là-dessus). Je pense que tout le monde a pris connaissance du communiqué de nos plus hautes autorités guinéennes heu (Ndlr : il regarde à nouveau ses notes)... sur la solidarité exprimée (Ndlr : il regarde encore ses notes) au peuple frère du Niger ainsi qu'aux autorités nigériennes (sic!). La position de la Guinée n'a pas changé (Ndlr : il regarde encore ses notes) puisque la Guinée a toujours été... a eu une position panafricanisme (sic!)... Nos peuples africains ont (Ndlr :

il regarde ses notes) une communauté de destin par leur histoire, par la géographie, par leur culture et par l'espérance. (Ndlr : il regarde ses notes) Donc ces liens sont d'autant encore plus forts (sic !) au niveau de l'Afrique de l'Ouest en raison des relations économiques et commerciales. (Ndlr : il regarde ses notes). C'est pourquoi un dialogue constructif, un dialogue respectueux du respect (sic !) de la dignité et de la souveraineté de chacun est indispensable (Ndlr : toujours plongé dans ses notes) », a déclaré Gomou, avant que la journaliste ne tente de le couper pour recadrer l'interview.

La journaliste parle alors en même temps que le PM guinéen en tentant de dire « Monsieur Gomou, on va reparler de la situation au Niger », au moment où Gomou dit au même moment « la Guinée a toujours prôné le dialogue et c'est dans le dialogue qu'on arrivera à trouver des solutions », dans une ambiance surréaliste.

La journaliste va être obligée de reprendre sa question : « Monsieur Gomou, on va reparler de la situation au Niger puisque la semaine dernière les militaires au pouvoir ont rencontré le général Doumbouya (sic !) on va regarder les images ensemble (...) »

Le reportage lui même rappelle les positions prises par le Comité national du redressement pour le développement (CNRD) suite au coup d'état au Niger.

Puis la journaliste revient pour demander : « Monsieur Gomou s'il y avait une attaque au Niger, puisque que cette option n'est toujours pas écartée, et s'il y avait une intervention militaire au Niger est-ce que la Guinée serait prête à se solidariser et envoyer des troupes dans ce pays ? »

A cela le PM guinéen répond (Ndlr : en fixant toujours ses notes) : « tout le monde a pris connaissance du communiqué de nos plus hautes autorités. C'est la solidarité que nous avons exprimée au peuple frère et aux autorités nigériennes. Pour nous (Ndlr : toujours en jetant des coups d'œil sur ses notes), il faut un dialogue constructif parce que nos peuples africains sont liés par l'histoire, par la géographie et par la culture », avant que la cacophonie ne reprenne entre un PM décidé à lire son texte et qui parle en même temps que la journaliste.

Cette ambiance sera maintenue jusqu'à la fin de cette interview très laborieuse.... (time code à partir de 6mn 00s.)

Suivez vous-mêmes les vidéos ci-dessous...

Alpha Amadou Diallo

## ATTAQUE À MAIN ARMÉE À MAMOU

### Des innocents blessés dans un acte de violence nocturne



des événements sinistres, il a décrit comment quatre individus armés, répartis sur deux motos, ont opéré leur raid. Les assaillants, rusés, ont abordé leur cible par l'arrière, déchaînant une pluie de balles sur le véhicule des victimes. Le destin de ces dernières a été scellé lorsque l'un des pneus a été perforé, forçant le chauffeur à immobiliser le véhicule.

C'est alors que l'instinct de survie a poussé les passagers avant du véhicule à s'enfuir dans les profondeurs de la brousse, laissant derrière eux une scène de chaos et de désolation. Deux femmes, assises à l'arrière, n'ont pas eu la chance de fuir. Touchées par les projectiles meurtriers, l'une à la tête et l'autre au talon, elles ont été non seulement victimes de la violence criminelle, mais également de l'injustice qui en découle.

Kadiatou Barry, l'une des victimes blessées, a partagé son expérience terrifiante, révélant les détails poignants de sa rencontre

avec les malfaiteurs. Son calvaire a atteint son apogée alors qu'elle tenait son nourrisson dans ses bras, incapable de fuir. Les bandits, impitoyables, l'ont approchée et ont porté un coup violent sur sa tête. Les mots qui ont suivi étaient un mélange glaçant de cruauté et de cynisme, confirmant le caractère imprévisible de la tragédie. « Heureusement, c'est une blessure. Tu n'es pas morte, » lui ont-ils dit. Un cri d'humanité teinté d'une froide indifférence.

Leur butin en main, les criminels ont fait volte-face, laissant derrière eux une scène de détresse et de vulnérabilité. À présent, les blessées, secourues par les équipes médicales de l'hôpital de Mamou, luttent pour se remettre physiquement et mentalement de cette nuit d'horreur. Les échos de cette attaque inhumaine résonnent, rappelant que même au cœur de la tristesse et du deuil, la cruauté n'épargne personne.

Bonnadjèdè depuis la Ville Carrefour Mamou

## Billet

Je viens de visiter une exposition portant sur la Guinée en cartes postales, deux images contrastées me montent à l'esprit : d'abord la Guinée d'hier, une terre paradisiaque habitée par des populations asservies par un régime colonial. Ensuite la Guinée d'aujourd'hui, un pays en voie de paupérisation poussée du fait des clans maffieux ses propres rejetons. On n'est pas sorti de l'auberge, hélas !

Walaoulou BILIVOGUI

ALHASSANE MAKANÉRA KAKÉ

## L'évaluation incertaine de la transition

**Dans une décision qui a secoué la nation, le président de la junte guinéenne a publié un décret exigeant désormais que les gouverneurs de région nomment les responsables de quartiers. Cette mesure a suscité une vive indignation et une résistance farouche, tant de la part du citoyen ordinaire que des figures politiques et des acteurs de la société civile.**



Le Dr Alhassane Makanéra Kaké, éminent juriste et observateur politique, a réagi de manière cinglante à ce décret. Pour lui, la première question à se poser face à cette situation est de déterminer si le décret respecte les lois en vigueur, y compris la loi organique. Car si tel n'est pas le cas, ce décret pourrait être contesté devant la Cour suprême, a souligné le juriste.

Du point de vue politique, le Dr Makanéra insiste sur l'aspect hautement politique de la question des quartiers. Il suggère que les forces politiques comprennent que le contrôle des quartiers offre un avantage certain en termes de manipulation électorale. Conférer aux gouverneurs le pouvoir de nommer les responsables de quartiers pourrait favoriser les candidats soutenus par le pouvoir en place, s'ils en présentent.

Quant à la question de la hiérarchie à laquelle les quartiers seront soumis en cas de mise en œuvre de cette décision, le Dr Alhassane Makanéra exprime ses propres doutes. Il rappelle que la Guinée a été en première ligne de la décentralisation, alors comment en est-on arrivé à ce retard criant de nos jours?

Avec fermeté, le juriste souligne : « La décentralisation est bien connue en Guinée, nous en comprenons les mécanismes, mais nous choisissons de ne pas les appliquer. La résolution de la question de la décentralisation dépendra de la volonté des autorités. Aucun expert n'est nécessaire, c'est comme si vous fermez un robinet et refusez ensuite de l'ouvrir, tout en appelant un plombier alors qu'il n'y a aucun besoin... »

Interrogé sur son évaluation de la transition en cours, le Dr Makanéra est catégorique : il est impossible pour lui d'attribuer une note, car aucun critère d'évaluation n'est clairement défini. Il pointe également du doigt le manque d'opérationnalisation des dix points de la charte qui guident la transition.

En définitive, l'analyse du Dr Alhassane Makanéra Kaké offre un regard critique sur les développements actuels en Guinée, mettant en lumière les enjeux politiques et les défis institutionnels auxquels le pays est confronté dans cette période de transition incertaine.

Algassimou L Diallo

## CEDEAO SOUS LE PRISME DU DEUX POIDS, DEUX MESURES

### Le RPG Arc-en-ciel émet des réserves

Au cœur de l'assemblée générale hebdomadaire du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) Arc-en-ciel, des voix se sont élevées pour critiquer la manière dont la CEDEAO aborde la gestion des coups d'États en Afrique de l'Ouest. Au milieu des débats tendus, Madame Diaka Diakité, membre du bureau politique national du RPG, a exprimé haut et fort l'inquiétude de son parti concernant le traitement différencié que reçoivent les États au sein de la région.

Dans un discours empreint de fermeté, Madame Diakité a soulevé la question brûlante de la gestion des récentes prises de pouvoir par la force dans la région de la CEDEAO. Le RPG Arc-en-ciel a pointé du doigt ce qu'il perçoit comme un déséquilibre flagrant.

Au nom du parti fondé par l'ancien président Alpha

Condé, Madame Diakité a salué les positions prises par la CEDEAO et a exprimé son soutien à l'actuel président en exercice, Bolla Ahmed TINUBU, dans ses efforts visant à restaurer l'ordre constitutionnel. Cependant, elle a également attiré l'attention sur ce qu'elle qualifie de « deux poids, deux mesures » dans la réponse de la CEDEAO, en particulier concernant la situation en Guinée.

« Notre préoccupation majeure est le traitement inéquitable de la Guinée par la CEDEAO. Les sanctions sévères infligées aux auteurs des coups d'État au Niger ont été rapidement mises en œuvre, tandis que les mesures similaires en Guinée n'ont pas encore été appliquées. Cette situation confirme notre inquiétude quant à un traitement biaisé », a-t-elle vivement

dénoncé.

Madame Diakité a exprimé sa confiance en la CEDEAO pour prendre les mesures nécessaires dans les jours à venir afin de rectifier cette situation et mettre fin aux difficultés auxquelles les Guinéens font face.

Elle a également abordé la préoccupation plus large de l'instabilité politique dans la région. En énumérant les récents coups d'États au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et au Niger, Madame Diakité a souligné que cette succession d'événements compromet la stabilité démocratique et la construction d'États de droit au sein de la CEDEAO. Selon elle, seuls ces États de droit peuvent garantir une stabilité socio-économique et une prospérité équilibrée à long terme.

Saliou Keita

## TRANSITION GUINÉENNE

### 40 millions de dollars mobilisés sur 600 millions, selon le Premier ministre

À seulement 16 mois du terme de la période de transition en Guinée, le Premier ministre Dr. Barnard Goumou a livré une mise à jour cruciale sur le financement en cours. Dans une entrevue exclusive accordée à Tv5Monde, le chef du gouvernement a révélé que l'État guinéen avait réussi à mobiliser 40 millions de dollars américains, mais cette somme demeure en-deçà des 600 millions initialement prévus. Cette annonce souligne le défi persistant dans le financement de cette phase de transition cruciale.

Le Dr. Barnard Goumou a partagé ces détails lors de son entretien, samedi dernier. Il a évoqué les efforts déployés par l'État pour soutenir le processus de la transition. « En tant qu'État, nous avons déjà

réussi à mobiliser 40 millions de dollars afin de faire progresser le calendrier de la transition. Par ailleurs, nous avons signé un accord avec la CEDEAO dans lequel il est expressément stipulé que la CEDEAO doit nous apporter un soutien conjoint pour que nos partenaires puissent nous accompagner dans le financement de cette transition », a souligné le Premier ministre depuis le palais de la Colombe.

La question du financement de la transition a été au cœur des préoccupations depuis le début de cette phase critique pour la Guinée. Avec seulement 16 mois restants avant le terme de la transition, la révélation des 40 millions de dollars



mobilisés révèle le fossé qui subsiste pour atteindre les objectifs financiers.

Cet entretien avec le Premier ministre Dr. Barnard Goumou apporte un éclairage essentiel sur l'état actuel de la transition guinéenne et les défis qui restent à surmonter pour mener à bien cette phase de transformation politique.

Algassimou L Diallo

## NOMINATION CONTROVER- SÉE DES CONSEILS DE QUARTIERS ET DISTRICTS

### Un défi pour la démocratie, dénonce Lansana Kouyaté

**La polémique enfle autour de la récente décision du Colonel Mamadi Doumbouya de nommer les Conseils de quartiers et de districts par le biais des gouverneurs. Une voix s'élève aujourd'hui au sein des rangs favorables au CNRD pour critiquer cette mesure : celle de Lansana Kouyaté, le président du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN).**



qu'il qualifie de « purement erronée », soulignant que durant ce dialogue, il avait été convenu que les dirigeants des quartiers et districts devraient être élus.

Lansana Kouyaté n'a pas manqué de soulever le point sensible que constitue le coût et le temps nécessaires pour organiser de telles élections dans les milliers de quartiers disséminés

à travers le pays. « L'argument de la lenteur et du coût ne doit pas prévaloir sur la démocratie », a-t-il martelé.

Cependant, la lueur d'espoir pourrait provenir des propositions de médiation émanant de certaines parties. Kouyaté a révélé qu'il envisageait sérieusement l'offre de facilitation afin de résoudre ce dilemme entre les autorités et la population. « La question demeure : cette médiation est-elle destinée à éclaircir le dialogue entre le gouvernement et le peuple ou à résoudre un simple décret ? Qui détient la clé de cette énigme ? », s'est-il interrogé de manière incisive.

Le président du PEDN a conclu en annonçant une rencontre prévue pour lundi avec les médiateurs proposés, où il espère que des solutions concrètes émergeront pour répondre aux préoccupations croissantes concernant la nomination des chefs de quartiers et de districts.

« Si les gouverneurs sont désignés pour nommer les chefs de quartiers et de districts, cela va à l'encontre des valeurs fondamentales de la démocratie », a affirmé avec véhémence Lansana Kouyaté. Dans son discours énergique, l'ancien Premier ministre a en outre réfuté les allégations selon lesquelles le décret présidentiel actuel ne ferait que ratifier une décision prise lors d'un dialogue politique inter-guinéen. Une affirmation

Saliou Keita

## «TRANSITION EN PÉRIL

### Les Forces sociales sonnent l'alarme face à l'impasse Gouvernementale»



Dans une mise en garde cinglante, les Forces Sociales de Guinée pointent du doigt la conduite chaotique de la transition par le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), presque deux ans après le coup d'État du 5 septembre. Abdoul Sacko, coordinateur du Forum des Forces Sociales (FSG),

n'hésite pas à déclarer que la junte militaire au pouvoir semble mener le pays à vue, sans cap clair ni direction.

Pour Sacko, « la transition devait être une période exceptionnelle au cours de laquelle le pays aurait été rapidement remis sur les rails pour retrouver une situation normale ». Il insiste sur le besoin pressant de comprendre si le coup d'État en Guinée s'alignait sur le discours du colonel Mamadi Doumbouya le lendemain de l'événement, ou s'il était

une réponse au sentiment de privation de pouvoir ressenti par le peuple. Sacko souligne également que le respect des droits et des libertés était à l'agonie. Dans tous les cas, il estime que la meilleure issue aurait été de restaurer le pouvoir au peuple en lui donnant la possibilité de choisir librement les individus et les institutions qui devraient agir et

parler en son nom.

Le Forum des Forces Sociales de Guinée dénonce également le flou total qui entoure la gestion actuelle du pouvoir. Sacko déplore, en des termes sans équivoque, le manque de transparence dans la planification des élections. « Nous ne disposons d'aucune date concrète pour les élections guinéennes. Nous nous dirigeons tout droit vers un mur. Si nous nous référons aux promesses et aux motivations faites lors de la prise du pouvoir, nous sommes actuellement en totale contradiction avec ces engagements », déclare-t-il avec fermeté.

Selon lui, la situation actuelle laisse planer une incertitude préoccupante, et les inquiétudes grandissent quant à la direction que prend la transition guinéenne.

Saliou Keita

## L'OPROGEM S'ENGAGE DANS UNE BATAILLE AVEC LES ARTISTES

### Avertissement contre des paroles explicites dans les chansons

Dans une détermination sans faille, l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) brandit son drapeau de surveillance face à certaines œuvres artistiques. Lors d'une réunion orchestrée par la commissaire principale Marie Gomez, des acteurs culturels ont été conviés pour prendre connaissance de ses observations de terrain.

Dès les premiers mots, la leader de l'OPROGEM a mis en exergue une réalité indiscutable : « Nos coutumes et nos mœurs demeurent l'axe central de l'identité culturelle au sein de chaque communauté africaine. » Dans un monde en perpétuelle globalisation, elle a souligné l'attachement inébranlable de chaque nation à ses valeurs culturelles ancestrales.

L'OPROGEM, à travers son état-major, a dressé un

constat sans équivoque : « Certains jeunes artistes dirigent leurs créations artistiques vers des descriptions crues des parties intimes féminines ainsi que des relations intimes entre individus. » Une tendance troublante, selon eux, qui risque d'inciter les plus jeunes à mettre en pratique ce qu'ils consomment visuellement et auditivement. La commissaire Gomez a explicité les conséquences dramatiques qui en découlent : « Nous constatons une augmentation alarmante des cas de viols impliquant des mineurs, des situations qui débouchent fréquemment sur des grossesses non planifiées, mettant en péril la trajectoire des adolescentes et adolescents. »

Parmi les voix présentes lors de cette réunion cruciale, le chanteur Doudou Beni a émis un conseil judicieux à l'adresse

de ses pairs artistes : « Je recommande vivement aux créateurs de faire une déclaration officielle de leurs créations auprès du Bureau guinéen des droits d'auteurs (BGDA). Une démarche qui, une fois entreprise, devrait prévenir toute problématique ultérieure. Un service compétent sera chargé d'analyser ces œuvres en profondeur. C'est cette expertise qui déterminera si une censure s'avère nécessaire ou non. Par conséquent, aucun conflit majeur ne devrait émerger par la suite. »

La confrontation entre l'OPROGEM et les artistes prend une nouvelle tournure, suscitant des débats enflammés autour de la liberté d'expression artistique et de la responsabilité sociale qui en découle.

Algassimou L Diallo

MINISTRE ROSE POLA PRICEMOU

## « Un engagement inébranlable en faveur d'un développement harmonieux et durable pour la Guinée », a-t-elle promise.

Dans une démonstration résolument tournée vers l'avenir, la Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, Rose Pola Pricemou, a marqué de sa présence la séance de présentation du document de programmation budgétaire pluriannuelle 2024-2026 devant le Conseil National de la Transition (CNT) ce mercredi, 16 Août 2023. De manière franche et sincère, la Ministre a réitéré son engagement à garantir la mobilisation efficace des ressources nécessaires au développement soutenu et durable de la République de Guinée.

En unissant sa voix à la vision de la Transition, la Ministre du Plan a élevé son message de gratitude envers le Président de la Transition et le Premier Ministre pour la confiance placée en elle. Dans un contexte complexe et exigeant, elle a réaffirmé sa volonté inébranlable de poursuivre sa mission cruciale pour l'avènement d'un « développement harmonieux et durable » de la nation guinéenne.

« Nous sommes les architectes du destin de notre pays, la République de Guinée. Notre mission englobe la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques gouvernementales qui touchent la production et la dissémination de données statistiques, la planification du développement



économique et social, ainsi que la mobilisation de ressources financières et non financières grâce à la coopération internationale », a déclaré avec passion la Ministre lors de son allocution devant les conseillers nationaux.

Dans un témoignage de la résilience de l'économie guinéenne face aux défis mondiaux tels que la pandémie de Covid-19 et les tensions en Ukraine, Rose Pola Pricemou a maintenu un cap résolu pour l'avenir. Elle a confirmé l'engagement ferme du gouvernement à soutenir les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles clés, conformément au Plan de Relance Intérimaire (PRI) 2022-2025, en vue de promouvoir une croissance économique plus robuste, diversifiée et inclusive.

« Les projections de croissance à moyen

terme sont ambitieuses, tablant sur un taux moyen annuel de 6,4% sur la période 2024-2026 », a souligné avec assurance la Ministre. En ce qui concerne l'inflation, elle a rappelé avec fierté les réformes entreprises ces dernières années, qui ont contribué à réduire le taux d'inflation de 10,5% en 2022 à 9,2% en 2023. Elle a prédit que cette tendance se maintiendrait au cours de la période 2024-2026, avec un taux moyen annuel de 6,3%.

Soulignant les perspectives positives pour le court et le moyen terme, la Ministre Pricemou a clôturé son intervention en évoquant l'importance de la stabilité sociopolitique et de la mise en œuvre réussie du Programme de Référence Intérimaire et du Plan de Relance Économique pour le futur de la Guinée.

Abdoul Chaolis Diallo

## PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT

### Bah Oury appelle à une réflexion approfondie pour forger un avenir budgétaire éclairé pour la Guinée

Convoquée ce 16 août 2023, une assemblée d'acteurs sociopolitiques a convergé pour assister au dévoilement de la programmation budgétaire pluriannuelle 2024-2026 du gouvernement devant le Conseil national de la transition. Parmi les présents, émerge Bah Oury, figure de proue à la tête de l'Union des démocrates pour la renaissance de la Guinée (UDRG). Dans le sillage des discours du ministre de l'Économie et des Finances ainsi que du ministre du Budget, ce dirigeant politique a minutieusement épinglé des éléments cruciaux à ses yeux et prodigué des recommandations éclairées dans le but d'affiner le programme budgétaire projeté.

Dès la sortie de l'hémicycle, Bah Oury a manifesté son appréciation du débat entamé, en soulignant son impact décisif quant à la vision à moyen terme pour la Guinée. Cependant, il ne s'est pas contenté de cette observation superficielle, se plongeant dans les tréfonds des concepts économiques abordés. Sa réflexion critique l'a conduit à envisager une analyse en profondeur, indispensable pour appréhender la faisabilité des projections dans un contexte teinté d'incertitudes tant nationales qu'internationales. La période de transition en cours ajoute une couche de complexité, car bien que les Guinéens nourrissent de grandes attentes immédiates, Bah Oury souligne que la transformation effective requiert des efforts de bien plus grande envergure.

« Demain », exprime-t-il avec candeur, « reste énigmatique dans sa réalisation, néanmoins, la maîtrise des finances publiques et de leurs perspectives s'avère cruciale. Cette compréhension permettra de définir ce qui est envisageable à court, moyen et long



terme. Cependant, la lecture préliminaire du document ne suffit pas. Il convient d'engager une analyse poussée, à la fois pour extraire les aspects positifs, mais également pour identifier des zones de correction susceptibles d'aligner le programme sur les exigences macroéconomiques et les besoins impératifs de générer davantage de richesse, d'opportunités d'emploi, et de redistribuer ces bénéfices dans l'intérêt général », souligne Bah Oury, insistant sur la nécessité d'une perspective plus holistique.

Ainsi, la voix du leader de l'UDRG s'élève, appelant à un examen minutieux du cadre budgétaire gouvernemental. À travers ses recommandations avisées, Bah Oury encourage une évaluation méticuleuse des aspects tant positifs que nécessitant ajustements, insistant sur l'équilibre entre contraintes macroéconomiques et objectifs sociaux. En cette période charnière, les réflexions telles que les siennes continueront d'élargir les débats et de guider la nation vers des choix budgétaires éclairés et équitables.

Algassimou L Diallo

## PUTSCH NIGER- ABDEL FATAU MUSAH, COMMISSAIRE PAIX ET SÉCURITÉ CEDEAO

# « Le général Tchiani n'est pas Ché Guévara » !

**Tandis que les chefs d'état-major de la Cedeao se réunissent ce 17 août à Accra, le commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'organisation, Abdel-Fatau Musah, maintient les putschistes sous pression et érige la sécurité du président Bazoum en « ligne rouge ».**

**Jeune Afrique : Avant le coup d'État du 26 juillet au Niger, il y a eu ces dernières années des putschs en Guinée, au Burkina Faso et au Mali. Pourquoi la Cedeao réagit-elle cette fois différemment ?**

**Abdel-Fatau Musah :** En trois ans, il y a eu sept coups d'État dans la région. Il faut arrêter cette contagion et nous pensons que c'est le bon moment avec le Niger, après tous les avertissements qui ont été formulés.

La Cedeao est par ailleurs sous une nouvelle administration. Le président Bola Tinubu est désormais à sa tête, et les Africains doivent connaître le rôle qu'il entend jouer en faveur de la démocratie et contre les dictatures militaires.

**Mais pourquoi une intervention militaire est-elle envisagée ?**

Nous n'avons pas dit que nous allons immédiatement utiliser la force militaire. Nous avons ouvert toutes les voies de résolution du conflit, en commençant par des offres de médiation, qui ont été rejetées par la junte [dirigée par le général Abdourahamane Tiani].

Je faisais partie d'une mission conjointe qui devait se rendre sur place [début août]. Nous étions sur le chemin de l'aéroport et nous avons dû faire demi-tour parce que [les putschistes] ne voulaient pas nous recevoir. Lorsque l'ancien chef de l'État nigérian Abdulsalami Abubakar et le sultan de Sokoto, eux, ont été confinés au sein de l'aéroport et que les putschistes ont lancé des ultimatums. Ils ont repoussé les efforts de médiation de la Cedeao, mais ils se disent maintenant prêts à discuter. Bien sûr, la population souffrira des sanctions et c'est donc à elle de faire pression sur la junte pour qu'elle rétablisse l'ordre constitutionnel.

**La Cedeao est-elle vraiment unie sur la question du Niger ? En**

**dehors de la Côte d'Ivoire, quel autre pays s'est engagé à fournir des troupes à la force d'intervention ?**

D'un point de vue rhétorique, l'unanimité était totale lors du dernier sommet. Le seul État membre à avoir parlé d'une voix discordante est le Cap-Vert, qui a déclaré vouloir une résolution pacifique. Mais personne ne s'est opposé à une action militaire au cours de la réunion.

Les chefs d'état-major des pays membres se réunissent à Accra ce jeudi. L'option militaire est sur la table, mais ce n'est pas celle que nous préférons. Nous l'envisageons comme une mesure de dernier recours.

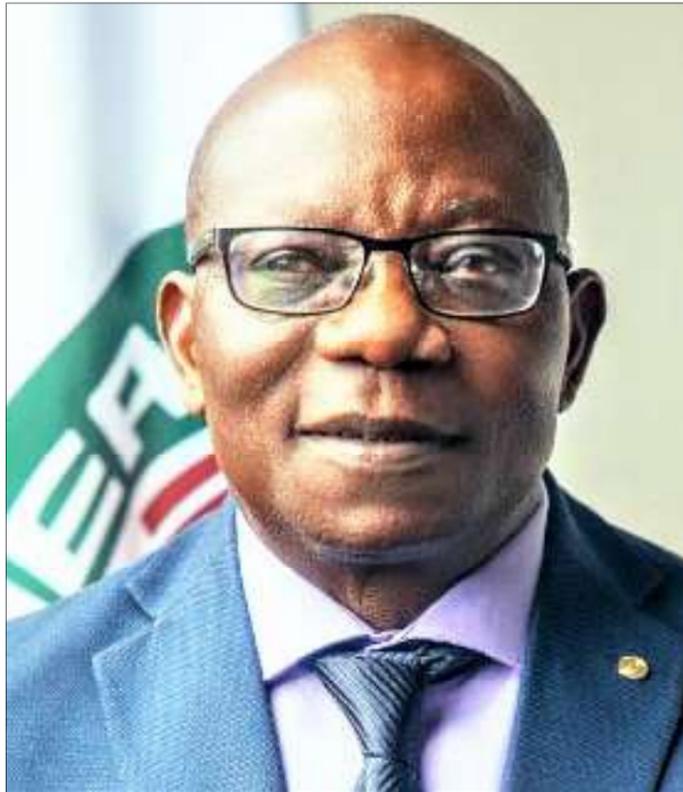
**Sous quel délai la Cedeao considèrera-t-elle que les négociations ont échoué ?**

Il n'y a de délai que si les autorités refusent de négocier ou que les négociations n'aboutissent pas. Nous sommes ouverts au dialogue. Je ne vais pas discuter des délais.

Mais n'auriez-vous pas besoin de l'approbation du Conseil de sécurité des Nations unies avant toute intervention militaire ? La Russie en est un membre permanent et elle s'est prononcée contre cette éventualité...

**Les puissances qui jouent un rôle en Ukraine ont-elles au préalable demandé l'avis du Conseil de sécurité ? Pourquoi la Cedeao devrait-elle le faire ? Lorsque nous sommes allés au Liberia et en Sierra Leone, nous n'avons rien demandé au Conseil de sécurité. Nous l'avons informé après coup. Alors pourquoi aurions-nous besoin [de le consulter] maintenant ?**

J'ajoute que je connais bien l'ONU et que, la plupart du temps, lorsque les pays africains disent qu'ils vont au Conseil de sécurité, la bénédiction internationale n'est que secondaire. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est obtenir une contribution à



l'effort, un soutien financier et matériel.

**Mais même le Parlement de la Cedeao n'a pas soutenu l'intervention militaire...**

Je ne conteste pas le fait que les avis soient divisés, y compris – et surtout – au Nigeria. Entre le Niger et le nord du Nigeria, ce sont des relations commerciales, c'est un même peuple. Il y a quelque 700 000 réfugiés nigériens au Niger.

Pour ce qui est des négociations, le Premier ministre [du Niger] nous a tendu la main et nous a dit qu'il était prêt à discuter, mais si vous l'écoutez attentivement, vous verrez qu'il tient un double langage. [Les putschistes] sont prêts à discuter, mais poursuivent leurs actions provocatrices en accusant le président de trahison. En quoi cela favorise-t-il les pourparlers ?

**Le Burkina Faso et le Mali ont déclaré que tout acte d'agression contre le Niger serait considéré comme une attaque contre eux-mêmes. Ne craignez-vous pas que cela n'aggrave la crise dans toute la région ? Et que se passerait-il si la Cedeao intervenait et que la junte ouvrait son arsenal et que des acteurs non étatiques avaient**

dans tous ces pays, et la protection apparente dont bénéficiaient des dirigeants impopulaires auprès des masses, tout cela joue. Mais la situation est plus complexe.

Si vous regardez les coups d'État qui ont eu lieu, il s'agit d'une ceinture qui chevauche le Sahara et les pays côtiers, de la Guinée au Soudan. Le Soudan n'est pas francophone. La Guinée n'a pas toujours été proche de la France. C'est une ancienne colonie rebelle et c'est l'une des premières à avoir obtenu son indépendance, en 1958. La France l'a sévèrement punie pour cela. Par ailleurs, pourquoi n'y a-t-il pas de coups d'État en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Togo ou au Bénin ? Il faut tenir compte du fait que les pays du Sahel sont confrontés à de graves problèmes climatiques, entre précipitations irrégulières et sécheresses, ce qui génère des conflits intercommunautaires.

Quant au coup d'État au Niger, il n'est pas fondé sur des sentiments anti-français. Il s'agit d'un coup d'État de palais. Des personnes payées pour protéger le président l'ont pris en otage, se sont emparées du pouvoir et ont commencé à chercher des justifications et à mobiliser les gens contre les Français. L'histoire vous dira que le coup d'État n'avait rien à voir avec un éventuel sentiment anti-français au sein de l'armée.

**Vous avez demandé le rétablissement de Mohamed Bazoum dans ses fonctions. Les chefs d'État renversés ne reviennent jamais au pouvoir... Est-ce non négociable ?**

C'est une question piège. Le président a été pris en otage et qu'attendez-vous de la Cedeao ? Qu'elle l'oublie ? Ce n'est pas ce que nous allons faire.

(A suivre)

Source : Jeune Afrique

## Santé... Santé... Santé...

## AVC

## Les électrodes dans le cerveau pour mieux récupérer des séquelles

**Un premier essai de stimulation cérébrale profonde sur des patients souffrant des séquelles d'un accident vasculaire cérébral a montré de bons résultats sur l'amélioration des fonctions motrices.**

Testée sur des patients atteints de maladie de Parkinson, la stimulation cérébrale profonde a permis de corriger certains symptômes comme les tremblements chez ces malades.

Mais pour la première fois, c'est sur des patients souffrant de séquelles d'un accident vasculaire cérébral (AVC), que des médecins ont tenté avec succès cette technique qui consiste à implanter des électrodes dans le cervelet pour délivrer de petites impulsions électriques qui aident à reprendre le contrôle des mouvements.

### DES PATIENTS QUI SOUFFRAIENT DE SÉQUELLES DEPUIS 1 À 3 ANS

Les résultats positifs de ce premier essai de phase 1, publiés dans la revue *Nature Medicine*, montrent que des améliorations des fonctions motrices chez des patients qui souffraient de séquelles depuis un à trois ans.

Cela fait maintenant 10 ans que le Dr Andre Machado, président de l'Institut neurologique de la Cleveland Clinic (Etats-Unis) et son équipe ont breveté la méthode de stimulation cérébrale profonde pour la récupération post-AVC. Pour ce premier essai de phase 1, les chercheurs ont recruté

12 patients atteints d'hémiplégie chronique modérée à sévère du membre supérieur à la suite d'un AVC survenu 12 à 36 mois auparavant.

Ces patients se sont fait implanter chirurgicalement des électrodes dans le cerveau, qui ont été reliées à un appareil de neurostimulation.

### DES RÉSULTATS CONSIDÉRÉS COMME SIGNIFICATIFS

Pendant quelques semaines, ils ont gardé cet appareil éteint. Puis ils l'ont allumé pendant 4 à 8 mois. «C'est après avoir allumé l'appareil que les améliorations les plus significatives ont été constatées» souligne le Dr Machado.

«Nous avons vu certains patients dont les améliorations motrices avaient largement atteint un plateau plus d'un an après leur AVC, retrouver des niveaux de fonction motrice et d'indépendance qu'ils n'avaient pas avant de participer à l'étude».

L'étude va être poursuivie et d'autres essais seront menés avec un groupe plus large de patients.

**Source :** Cerebellar deep brain stimulation for chronic post-stroke motor rehabilitation: a phase I trial, *Nature medicine*, août 2023

## CANICULE

## L'astuce d'une nutritionniste si vous n'aimez pas boire de l'eau

**Si vous vous trouvez dans des régions où frappe la canicule, la boisson reste le seul salut pour éviter malaises ou maux de tête. Mais quelles boissons privilégier et éviter? On fait le point.**

Pour les plus chanceux d'entre nous, la période correspond à des vacances sous le soleil. Et certaines régions connaissent des épisodes de fortes chaleurs. Dans ces conditions, les journées doivent être rythmées par une hydratation correcte.

Notre corps se compose en effet à 65% d'eau. Nous avons donc besoin de consommer au moins 1,5 d'eau par jour en dehors des aliments ou boissons qui en contiennent déjà : fruits, légumes, thé ou café. Sans cet apport minimum, des maux de tête, migraines ou une grosse fatigue peuvent survenir.

Par ailleurs, la chaleur accentue la transpiration. Il faut donc compenser ces pertes hydriques. S'il fait vraiment très chaud, on peut passer à 2l par jour. «L'objectif est simple dans ce contexte : s'hydrater en buvant et éviter toutes les boissons qui favorisent la déshydratation. L'eau est en effet la seule boisson indispensable qui répond sans aucun danger au risque de déshydratation!!», affirme le Dr Corinne Chicheportiche Ayache, médecin nutritionniste à Paris.

### AROMATISEZ VOTRE EAU!

Pour ceux qui ont du mal à consommer de l'eau pure et qui craignent la monotonie, il est tout à fait possible de l'aromatiser. «On peut y ajouter des feuilles de menthe qu'on va laisser infuser, ou encore des rondelles d'agrumes bio de préférence. Il est aussi possible de laisser tremper des rondelles de concombres, ultra-hydratant.



Ainsi, on peut varier les goûts sans craindre le malaise ou les maux de tête», recommande le médecin.

### MÉFIEZ-VOUS DES SODAS ET JUS DE FRUIT EN CAS DE FORTES CHALEURS

Pour ce qui est des autres boissons, elles ne présentent pas d'intérêt lorsque la chaleur devient accablante. Et cela, malgré les allégations mentionnées sur les emballages.

On évite donc les sodas, y compris ceux avec édulcorants. Leur goût favorise l'appétence pour le sucré en général, et ne rafraichissent que momentanément. Sans compter les risques liés aux effets du sucre en général : prise de poids, d'où peut découler l'apparition de diabète entre autres conséquences néfastes. Pareil pour les jus de fruits ou eaux aromatisées. Un verre à la limite, mais si on peut s'en passer, c'est préférable. Ces eaux contiennent parfois beaucoup de sucre en fonction des marques : vérifiez toujours les étiquettes où le taux doit être indiqué.

L'alcool est évidemment à

proscrire, car il favorise la déshydratation. «Pour le thé ou le café, mieux vaut les éviter en excès. Si on se limite à 2 ou 3 tasses par jour, c'est bien!» ajoute l'experte.

### DÉSHYDRATATION : VÉRIFIEZ VOS URINES

Les boissons chaudes plus généralement (type tisanes) ne sont pas une mauvaise idée, même si en période de canicule, il est clair que le rafraichissement reste de mise. Ce réflexe va accentuer la transpiration, qui va faire diminuer la température du corps. A condition de ne pas forcer sur les quantités au risque de transpirer de façon excessive. Enfin, attention aux eaux gazeuses ou pétillantes. Souvent riches en sel, elles sont totalement déconseillées aux personnes souffrant d'hypertension, ou sous traitement. Et si vous voulez vérifier votre hydratation, il existe une astuce simple : la couleur de vos urines. Une couleur foncée marque le signe d'une déshydratation.

Merci au Dr Corinne Chicheportiche Ayache, médecin nutritionniste à Paris

## NIGER

## « Le jour J » d'une potentielle intervention armée « a été décidé », selon un commissaire de la Cédéao

Après deux jours de réunion à Accra au Ghana, les chefs d'état-major des pays de la Cédéao ont franchi une étape supplémentaire en vue d'une potentielle intervention militaire au Niger, « en vue de rétablir l'ordre constitutionnel », trois semaines après le coup d'État contre le président Mohamed Bazoum.

« Le jour J a été décidé » selon le commissaire aux affaires politiques de la Cédéao, Abdel-Fatau Musah. Le commissaire de la Cédéao a précisé qu'un accord a été trouvé sur les équipements, les ressources. Tandis que les effectifs et les plans ont été arrêtés. « On est prêt à y aller. Il n'y aura pas de nouvelle réunion des chefs d'état-major [...] ». Nous voulons libérer le Niger des militaires au pouvoir pour que ce pays se concentre sur son objectif premier, la lutte contre le terrorisme ». C'est un pas de plus dans le bras de fer qui oppose la Cédéao à la junte nigérienne.

### L'option diplomatique toujours sur la table

D'un autre côté, dans le communiqué final, des indices montrent que la situation peut encore évoluer. Tout d'abord, le projet doit à présent être validé par la conférence des



chefs d'État de la communauté économique des pays d'Afrique de l'Ouest pour être entièrement validé. Ensuite, le chef d'état-major nigérien insiste bien sur le fait que toutes les options restent sur la table. La voie du dialogue reste donc ouverte, pour la Cédéao.

« Nous ne déclarons pas la guerre au Niger », a ajouté à plusieurs reprises le commissaire des affaires politiques de la Cédéao. « Il y a toujours une possibilité de dialogue », a expliqué Abdel-Fatau Musah, mais

« tout ce que nous disons c'est que nous ne nous engagerons pas dans des discussions interminables », a-t-il encore prévenu, en insistant sur le fait que cette opération vise à rétablir l'ordre constitutionnel. Il annonce par ailleurs une possible mission diplomatique de la Cédéao samedi 19 août au Niger. Ses délégations n'ont jusqu'ici pas réussi à rencontrer le général Tchiani.

Abdel-Fatau Musah nuance toutefois et résume

la tonalité de ce sommet : « Nous n'allons pas passer notre temps à discuter. »

### Des troupes déjà en mouvement

Plusieurs aspects du plan d'intervention resteront « secret défense ». La date du début de l'opération est bien fixée, selon le commissaire paix et sécurité de la Cédéao, mais il ne l'a pas communiquée.

Silence radio aussi chez quelques chefs d'état-major, interrogés sur les effectifs, et leur armement et le plan

d'attaque. Ce qu'on sait, les pays contributeurs Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Guinée-Bissau pourraient fournir à quatre environ 5000 hommes. L'effectif du contingent nigérien n'est pas connu, selon les premières prévisions il devrait le plus important de la force.

Des sources informées indiquent qu'une partie des troupes est déjà en mouvement vers les positions identifiées et retenues, probablement les frontières du Bénin et surtout du Nigeria avec le Niger.

Chaque pays contributeur finance les 90 premiers jours de l'intervention, si elle se prolonge c'est la Cédéao qui règlera la facture additionnelle.

Les chefs d'état-major ont été reçus par le président ghanéen Nana Kuffo Addo, « il nous a encouragés », confie un participant.

Rfi

## LES ÉTATS

## Unis envisagent des scénarios pour repenser leur présence militaire au Niger

L'évolution de la situation au Niger pousse les États-Unis à réfléchir à sa présence militaire dans le pays même s'ils espèrent toujours une solution diplomatique pacifique.

Le département américain de la Défense parle simplement pour le moment « d'élaboration de plans par précaution ». Le commandant de l'US Air Force en Afrique, le général James Hecker, rappelle d'ailleurs qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet par l'administration Biden. Et il n'envisage pas d'évolutions avant des semaines, voire davantage.

Mais selon les autorités américaines, plusieurs scénarios sont imaginés. Elles planchent ainsi sur un départ en douceur qui pourrait durer. Autre possibilité : un départ précipité sous pression de la

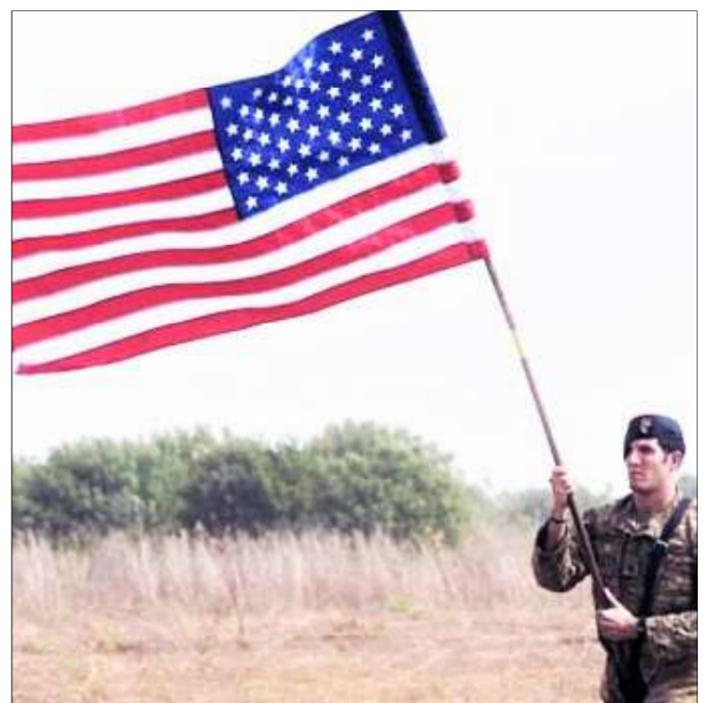
junte où seuls les éléments les plus sensibles seraient emportés.

Deux bases américaines Pour les États-Unis, le Niger représente un allié solide dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. Les deux principales bases américaines dans la zone se trouvent en effet dans la capitale Niamey et à Agadez.

Enfin, interrogé sur les possibles pays de redéploiement en cas de retrait du Niger, le général James Hecker n'a pas donné de détails. « Nous venons tout juste de commencer à regarder les options », explique-t-il avant de préciser « savoir où nous aimerions déplacer nos

bases mais ce sera davantage à la diplomatie d'agir »...

La diplomatie, justement, est toujours privilégiée pour résoudre la crise provoquée par le coup d'État du 26 juillet au Niger. Preuve en est avec la nouvelle délégation de la Cédéao arrivée à Niamey samedi 19 août qui a rencontré plusieurs personnalités du régime ayant renversé Mohamed Bazoum. Mais dans le même temps, l'organisation ouest-africaine a également arrêté vendredi les modalités d'une éventuelle intervention militaire lors d'une réunion de ses chefs d'état-major, au Ghana. Rfi



## TRANSFERT MOHAMED YATTARA

# Un Nouveau Chapitre en Arménie avec Ararat Armenia

Dans un mouvement surprenant sur le marché des transferts, Mohamed Yattara, l'international guinéen, a officiellement rejoint les rangs d'Ararat Armenia, club de première division arménienne. Lundi 14 août 2023 restera gravé dans les mémoires comme le jour où Yattara, également connu sous le surnom «Elo», a paraphé un contrat avec le club arménien, marquant ainsi le début d'une nouvelle phase dans sa carrière.

En provenance de Pau FC, une équipe de la deuxième division en France, Yattara a pris la décision audacieuse de partir à la conquête de nouveaux horizons footballistiques. Avec une expérience de 20 matchs en D2 lors de la dernière saison, durant laquelle il a inscrit un but, le joueur avait démontré sa capacité à se démarquer dans un environnement compétitif.

Cette transition vers Ararat Armenia ne se limite pas à un simple changement de club. En signant pour une saison avec une option pour une année supplémentaire, Yattara s'ouvre la voie vers une aventure passionnante dans le championnat arménien. Sa décision de prendre cette nouvelle direction reflète sa détermination à continuer à faire évoluer sa carrière et à contribuer au succès de son nouveau club.

La signature de Yattara en Arménie renforce la présence de l'international guinéen sur la scène internationale. Son parcours professionnel continue de se diversifier, passant des terrains français à l'arène arménienne.

Les fans et les observateurs du football auront sans aucun doute les yeux rivés sur ses performances à Ararat Armenia, surveillant de près la manière dont il s'intégrera dans l'équipe et apportera sa touche distinctive au jeu.

En définitive, le transfert de Mohamed Yattara vers Ararat Armenia incarne la nature dynamique et imprévisible du monde du football. Les débuts de «Elo» dans le championnat arménien inaugurent un chapitre intrigant dans sa carrière, alors qu'il cherche à s'imposer dans un nouvel environnement et à montrer sa polyvalence en tant que joueur. Reste à voir comment cette décision audacieuse portera ses fruits dans les mois à venir, mais une chose est certaine : les yeux seront rivés sur Yattara alors qu'il se lance dans cette nouvelle aventure.

Louda DIA

## SORY KABA

# Le flamboyant retour en Espagne avec Las Palmas et les attentes élevées en Liga



Dans une annonce qui a secoué les cercles du football international aujourd'hui, l'attaquant guinéen Sory Kaba a officiellement paraphé un contrat de quatre ans avec Las Palmas, marquant ainsi son retour en Espagne sous les couleurs de l'équipe promue en Liga. Le joueur de 28 ans a conclu son chapitre avec Midtjylland en apothéose, contribuant à une victoire écrasante de 5-1 contre Omónia Nicosie et propulsant son équipe vers les barrages de la Ligue Europa Conférence.

Jeudi dernier, c'était une sortie mémorable pour Kaba, alors qu'il offrait une passe décisive lors de son ultime match avec Midtjylland. La

victoire retentissante de 5-1, dans laquelle il a joué un rôle crucial, a été le point d'orgue d'un passage fructueux au sein du club danois. Mais désormais, les projecteurs se tournent vers Las Palmas, où l'attaquant dynamique entame une nouvelle phase de sa carrière.

Appartenant désormais aux rangs de l'UD Las Palmas, Kaba a été acquis dans le cadre d'un contrat de quatre saisons, prolongeant ainsi son association avec le club jusqu'en juin 2027. Ce transfert signifie un retour aux sources pour le joueur, ayant fait ses débuts en Espagne sous les couleurs d'Elche. Depuis, son parcours l'a mené à travers diverses ligues européennes, passant par Dijon en Ligue 1 française, avant de

poser ses marques à Midtjylland dans la première division danoise.

La dernière étape de ce périple a conduit Kaba à prêter son talent à OH Louvain en Belgique, puis à s'essayer à Cardiff en Angleterre. Cependant, la première division espagnole reste une énigme pour lui, et cette saison s'annonce comme une occasion de taille pour le buteur guinéen de briller sur la scène nationale. Alors qu'il se prépare à affronter les géants tels que le Real Madrid, le FC Barcelone et l'Atlético Madrid, Kaba est prêt à prouver son mérite au plus haut niveau.

Avec son retour flamboyant en Espagne et sa récente acquisition par Las Palmas, Sory Kaba écrit un nouveau chapitre captivant dans son voyage footballistique. L'avenir s'annonce prometteur pour cet attaquant talentueux, qui a déjà démontré sa capacité à influencer le cours du jeu à maintes reprises. La Liga espagnole accueille chaleureusement son retour, et les yeux du monde du football seront incontestablement rivés sur les exploits que Kaba accomplira dans son nouveau challenge au sein de Las Palmas.

Louda DIA

## LE HAFIA FC FRUSTRÉ À DOMICILE

# Un duel d'égalité Contre Génération Foot en LDC CAF

Dans le cadre du premier tour préliminaire de la Ligue des Champions CAF, une rencontre épique s'est déroulée ce dimanche 20 août au stade Général Lansana Conté de Nongo. Le Hafia FC, champion en titre de Guinée, faisait face à l'équipe sénégalaise de Génération Foot, et malheureusement pour les supporters locaux, la soirée s'est conclue par un résultat nul (0-0) qui laissera certainement des traces dans la mémoire des fans.

Malgré une domination incontestable sur l'ensemble de la rencontre, le Hafia FC

n'a pas réussi à concrétiser ses nombreuses opportunités de but. Les attaquants, pourtant affamés de succès, ont trouvé une défense coriace en face d'eux, menée de main de maître par Génération Foot.

Les Vert et Blanc ont dû se contenter de ce match nul vierge, une issue qui, bien que décevante pour les locaux, marque le début de leur campagne en Ligue des Champions d'Afrique, une compétition qu'ils n'ont plus connue depuis 38 longues années.

Pour espérer décrocher



un billet pour le prochain tour, le triple champion d'Afrique devra relever un défi de taille en déplacement pour affronter Génération Foot. Le match retour est prévu pour

le 27 août prochain, et les attentes sont grandes pour une performance décisive qui les propulsera vers la gloire continentale.

Louda Dia